

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2020

Délibération n°2020-27 portant dispense de paiement des droits d'inscription pour les doctorants soutenant leur thèse entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 avril 2021

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la dispense de paiement à l'ENS des droits d'inscription par les doctorants soutenant leur thèse entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 avril 2021 inclus.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 18	Pour : 24
Procurations : 6	Contre : 0
Votants : 24	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 16 octobre 2020

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

Mise en ligne le : 17 octobre 2020